

423

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 423 4 octobre 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Jean-Jacques Schilt

Domaine public

Le poids réel des initiatives populaires

Après le 25 septembre beaucoup sont désabusés. A quoi sert l'initiative populaire, l'énergie dépensée pour la récolte des signatures et pour la campagne précédant les votations ? Les adversaires des projets proposés disposent presque à chaque coup de moyens financiers considérables et le peuple inlassablement dit non. Lorsqu'une initiative paraît avoir quelque chance le Parlement s'empresse de lui opposer un contre-projet pour la faire échouer.

Les chiffres semblent donner raison à ces pessimistes; sept initiatives seulement ont été acceptées, la dernière en 1949. C'est peu, bien sûr, si l'on se souvient, la fréquence à laquelle le peuple suisse a été appelé dans le passé aux urnes pour se prononcer sur des propositions formulées par voix d'initiative.

Il est vrai que l'initiative n'est pas un moyen d'obtenir directement et totalement gain de cause. Mais elle n'en est pas pour autant inutile.

Pensons à toutes les demandes qui sont retirées avant même le vote populaire; certaines ont permis de faire des progrès substantiels, notamment dans le domaine de l'AVS; là, l'initiative agit par pression, elle contribue à l'élaboration d'un compromis qui n'aurait pas pu être atteint sans elle.

D'autres initiatives qui échouent en votation ont néanmoins un effet; l'initiative de la VPOD pour une assurance responsabilité civile publique n'a pas abouti, mais sa présence a poussé les autorités à améliorer le contrôle des assurances privées.

Si nous examinons le soutien populaire qu'ont obtenu les projets en jeu le 25 septembre nous constatons qu'il a été incomparablement plus important que ne le faisait croire les votes au Parlement sur ces mêmes sujets. L'initiative populaire permet parfois de mettre à jour des rapports de force dans la population qui expriment une attitude beaucoup plus favorable à des solutions nou-

velles que celle des élus du peuple (cf. Albatros). Il apparaît que l'initiative est plus un canal de communication qu'un processus de décision. Communication aux autorités qui sont rendues attentives à l'intensité avec laquelle sont perçus certains problèmes; communication aux citoyens qui sont interpellés par les plus actifs d'entre eux, qui sont mis en face de réalités et de solutions qu'ils ignorent souvent. Dans cette perspective l'initiative populaire n'a pas perdu de son importance, au contraire.

Ouvertures écologiques

A gauche les préoccupations relatives aux conditions de vie des gens s'affirment peu à peu; aux revendications traditionnelles — salaires, sécurité sociale, conditions de travail — toujours d'actualité, vient s'ajouter une prise de conscience de l'importance du cadre de vie au sens large. L'écologie peu à peu ne sera plus l'apanage de groupes marginaux et de privilégiés qui défendent une situation acquise.

Quelques signes. Les partis de gauche ont soutenu l'initiative Albatros; une majorité s'est dégagée au sein du comité de l'Union syndicale suisse en faveur de cette même initiative; les journaux syndicaux consacrent maintenant des colonnes au problème de l'énergie.

Certes il s'agit là d'une tendance et le mythe de la justice sociale par la croissance a encore de nombreux partisans, surtout parmi les militants plus âgés. Car dans ce domaine les générations créent un clivage. Mais l'arrivée de cadres plus jeunes aux responsabilités n'est qu'un des éléments d'explication de cette évolution. L'engagement explicite de l'Action nationale en faveur des postulats écologiques n'est pas étranger à la prise de conscience de la gauche, qui ne peut se permettre de laisser le terrain libre aux exploiters xénophobes des inquiétudes populaires.

GENÈVE

Le Conseil d'Etat a manqué le tram

Le dernier en date des programmes d'extension et de modernisation des TPG (Transports publics genevois), pour les années 1977 à 1981, a été refusé par le Conseil d'Etat genevois. Motif : il contenait un plan d'investissement trop rapide et trop coûteux. Peut-être...

Pourtant ce programme d'investissement, environ 240 millions en cinq ans, soit 48 millions par an, ne paraît pas excessif si l'on considère d'une part l'ampleur des besoins, vieillissement du matériel, nécessité de prolonger certaines lignes (vers la banlieue), et surtout le retard pris dans l'extension et l'amélioration des équipements fixes. En effet, l'objet le plus important de ce programme, l'amélioration et l'extension des dépôts et ateliers, représente un rattrapage. Déjà budgétée dans le programme 1972—1976, la partie « construction » n'a pas reçu le plus petit commencement de réalisation. « Il en résulte, selon le rapport des TPG, que nos bâtiments sont maintenant saturés et qu'il est impossible d'envisager une extension quelconque du parc de véhicules sans avoir au préalable construit de nouveaux dépôts et aménagé de plus

Investissements consentis en faveur des transports publics dans les deux autres grandes villes de Suisse qui ont donné une majorité à l'initiative Albatros (pollution par les véhicules à moteur) :

— Zurich : pour les années 1976—1980, 301 millions, soit plus de 60 millions par année.

— Bâle : 318 millions en six ans, soit 53 millions par année pour les deux demi-cantons.

vastes ateliers. » Tout développement des TPG est donc bloqué pour le moment.

Pourtant, la loi sur les TPG du 21 novembre 1975 prévoit de tout mettre en œuvre pour « intensifier

la fréquence et la rapidité des courses, améliorer la qualité des véhicules et le confort des passagers, ... etc. ».

Pourtant, la population genevoise a clairement exprimé à plusieurs reprises son désir de disposer d'un service de transports publics rapide et efficace dans un milieu urbain amélioré en ce qui concerne la pollution, le bruit, la commodité de déplacement, etc... Dernière expression de cette volonté, la pétition lancée par la CITRAP (Communauté d'intérêts pour les transports publics) pour l'établissement d'une ligne de tram entre Cornavin et Meyrin. La CITRAP, sans vouloir remettre en cause la répartition modale des transports (publics et privés), estime que les plus écologiques, et surtout les transports publics, n'ont pas été traités équitablement en ce qui concerne les investissements.

Le nerf de la guerre

Il est donc urgent de donner aux TPG les moyens d'un développement nécessaire. Ceci suppose que soit reconnue, et pas seulement sur le papier, une priorité aux transports publics (loi de 1975 : Les TPG sont mis au bénéfice, lorsque l'intérêt général le commande, de la priorité sur les autres modes de transports) dans le cadre d'une politique de transports urbains clairement définie.

A la suite du refus du Conseil d'Etat, les TPG, tout en proposant un étalement de leurs projets d'acquisition, une renonciation provisoire de la prolongation de certaine ligne, mettent en garde le Conseil d'Etat : « Compte tenu de l'état de fatigue du matériel ferroviaire, nous pensons que nous pourrions retarder tout au plus de deux ans, soit jusqu'en 1981, la mise en service des motrices articulées. Toutefois, les entrepôts destinés à recevoir ce matériel ferroviaire devront être préalablement construits. Nous pensons que pour assurer une gestion normale des TPG, il est indispensable que l'Etat nous donne l'assurance formelle que les nouveaux entrepôts seront à disposition dans ce délai prolongé. »

Souhaitons que la période de réflexion que s'accorde le Conseil d'Etat ne sera pas trop longue et que le retard accumulé pour le développement des TPG sera résorbé progressivement, mais sans délai supplémentaire !

Juste à côté de Chiasso Balerna en amiante

Seveso, le « scandale du siècle » a jeté dans l'ombre une affaire très significative, moins spectaculaire certainement, qui a pour cadre la commune tessinoise de Balerna (3500 habitants), voisine de Chiasso.

Voyons ce qui se passe là-bas depuis ce printemps, en marge des grands titres de la presse quotidienne.

En pleine agglomération, il y a quelques mois, la construction d'une usine est presque terminée. Tout est prêt pour démarrer l'exploitation. On sait que près d'une cinquantaine d'ouvriers trouveront là du travail. Le propriétaire, un groupe industriel italien, présente toutes les apparences de l'honorabilité; les autorisations de construire ont été données en bonne et due forme, tant au niveau communal qu'au niveau cantonal; l'accord de la Caisse nationale contre les accidents (CNA) est acquis. Bref, on n'attend plus que le blanc-seing officiel indispensable — une simple formalité — pour passer à l'action.

C'est alors que se produit le premier couac. Un citoyen de Balerna, lecteur assidu de la presse italienne, sensibilisé par la lecture des multiples rapports et enquêtes faisant le point, après Seveso, des dangers que comportent certaines productions industrielles, fait un rapprochement que jusque-là personne n'avait osé : les journalistes italiens mettent particulièrement l'accent, après de multiples publications scientifiques, sur les risques élevés qu'entraîne la production de l'amiante; or c'est précisément, à ce que l'on croit savoir, à quoi l'usine Boxer de Balerna est destinée...

Poussant plus loin son enquête, notre homme

apprend rapidement que la législation italienne, outre les mesures nécessaires à la protection de la main-d'œuvre, oblige à construire les usines d'amiante loin de tout lieu habité. A Balerna, une usine de café est situé à une cinquantaine de mètres des bâtiments industriels que l'on vient de terminer... et c'est à cent mètres que l'on trouve les premiers logements (toute la région a une population très dense).

Est-il encore temps de réagir ? En tout état de cause l'information fait rapidement le tour de la localité et l'émotion, comme on peut le penser, est considérable. Et il apparaît aussitôt que les autorités cantonales et communales ignoraient tout de cet aspect du problème...

Un comité contre la fabrique se constitue, élit à sa tête un employé CFF — la gare internationale de Chiasso n'est pas loin — et regroupe la quasi-totalité des citoyens et des partis de la commune. Il faut aller vite ! Une première pétition recueille 1477 signatures en douze jours; treize médecins de l'hôpital de Mendrisio l'appuient publiquement.

Cancerigène

Chaque année apporte des lumières nouvelles sur la nocivité de l'amiante et l'on n'est certainement pas au bout des découvertes en la matière, certains cancers dont cette substance est responsable ayant une période d'incubation de quinze à trente ans. L'inhalation de ses fibres infimes (de l'ordre de 0,01 micron) est à l'origine de l'abestose, une fibrose pulmonaire qui débouche sur l'invalidité — et parfois sur la mort — par le cancer des bronches. On explique plus difficilement — s'agit-il d'une infiltration à travers les tissus ? — le cancer diffus de la plèvre et du péritoine dont les liens avec l'utilisation de l'amiante sont pourtant certains.

Les plus menacés, les ouvriers chargés de travailler ces fibres, font désormais l'objet de mesures de protection exceptionnelles. Certains syndicats, comme les TUC britanniques, les estiment cepen-

Les communes voisines se mobilisent à leur tour et l'inquiétude gagne jusqu'à la ville italienne de Côme. On voit s'engager une campagne d'information de grande envergure où tous les aspects du problème sont évoqués, en particulier celui des déchets.

Les autorités qui, faute de pouvoir s'appuyer sur une législation fédérale adéquate, ont pris des engagements trop précis aimeraient retrouver leur liberté sans que cela leur coûte trop cher.

La commune fait appel à un expert, un professeur de la Faculté de médecine de Lausanne. De son côté, désireux de trouver un compromis, le conseiller d'Etat responsable des autorisations rencontre le comité populaire. La position de ce dernier reste ce qu'elle était : pas question d'une production d'amiante en pleine agglomération ! L'exemple de Seveso suffit : la santé et même la vie des habitants ne doit pas dépendre d'un incident technique ou d'une défaillance humaine. Le combat du comité ne prendra fin qu'avec l'abandon du projet des industriels italiens.

dant insuffisantes et demandent l'interdiction pure et simple de l'utilisation de l'amiante.

La nocivité de ce produit n'est pas limitée à l'aire des fabriques seulement : des menaces pèsent très lourdement sur les habitants proches des sites d'extraction, de fabrication, des dépôts de déchets et même des lieux de manipulation et de transport. Cette fibre minérale à base de silicate en provenance essentiellement du Canada, de l'Union soviétique et de l'Afrique du Sud est connue comme un isolant thermique et électrique extrêmement résistant à l'effort mécanique et bon marché.

L'amiante est utilisé dans la fabrication des garnitures de freins et d'embrayages. Mêlée au ciment, elle constitue des matériaux du type de l'éternit, mêlée à la peinture, des peintures ignifuges.

On sait encore fort peu de choses précises sur les dangers que fait courir l'amiante à chacun dans la vie de tous les jours, lorsque des ouvriers percent et serrent l'« éternit », lorsque les habitants

proches des voies à grande circulation respirent régulièrement l'air dans lequel se trouvent les fibres provenant des freins, des embrayages... Devrons nous attendre la multiplication des cancers pour que les études aboutissent à des conclusions exploitables dans la pratique ?

Les experts et les commissions

Que va-t-il rester des initiatives prises par M. Brugger pendant les années passées par le radical zurichois à la tête du Département de l'économie publique ? Il est bien sûr encore trop tôt pour le savoir. On se demande pourtant quel va être le poids du travail commandé à l'instigation de M. Schürmann (financement par la Banque nationale) à trois experts indépendants qui doivent « plancher » sur la politique conjoncturelle helvétique.

La décision de confier ce travail à MM. Bombach, Kleinewefers et Weber avait surpris le sénat fédéral : la commission fédérale (permanente) pour la politique conjoncturelle, pondérée comme il se doit entre les « partenaires sociaux » et les partis, se trouvait de fait court-circuitée; de plus, on avait pu lire ici et là des attaques de la politique actuelle de la Suisse en la matière sous la plume de M. Bombach, notamment...

L'initiative est pourtant intéressante : se trouve implicitement dévalorisé le travail des commissions trop bien équilibrées (elles sont des dizaines à se réunir régulièrement dans la Berne fédérale) pour qu'en sorte autre chose que des compromis, savant certes, mais sans nerfs ni goût !

Et déjà les Groupements patronaux vaudois (bulletin, sept. 77) expriment leur méfiance : (...) « Ce groupe avait pour tâche d'émettre un avis sur la conjoncture économique en Suisse et sur ses perspectives d'évolution; son premier rapport est attendu pour le mois de novembre prochain; on exagérerait en disant que l'on brûle d'impatience de le lire ».

L'armée suisse, de la machine à écrire à l'armée nucléaire

Le crédit de l'armée autrichienne n'est pas grand en Suisse. Limité par le traité d'Etat de 1955 et par les ressources du pays, l'effort de défense à Vienne reste modeste. Il absorbe en 1976 un peu moins de 4% du budget fédéral contre un peu plus de 19% chez nous, ce qui représente toutefois respectivement 1,1% et 1,9% du produit national brut. Moins entraînée, malgré l'adoption progressive depuis 1971 d'un système de milice, l'armée autrichienne est surtout moins nombreuse que la nôtre, malgré un nombre d'habitants supérieur de plus d'un million. Son armement, inférieur en quantité (620 chars contre 234, 345 avions contre 36) l'est aussi parfois en qualité.

Bref, pour certains, notre voisin oriental constitue un couloir d'invasion que nous devons nous-même surveiller, en y assurant par exemple notre protection aérienne avancée. C'était, il est vrai, avant que ne disparaissent définitivement

*les mirages d'une dissuasion tous azimuts. Un discrédit identique paraît accompagner les idées du commandant en chef de l'armée autrichienne, le général de blindés Emil Spannochi. Repris et publiés depuis peu en allemand sous le titre *Verteidigung ohne Selbstörung*, ses articles ont été vivement critiqués par les spécialistes et jugés inapplicables chez nous. La conférence qu'il a donnée cette année devant la Société zurichoise des officiers est demeurée à usage externe.*

Il y a dix ans déjà que le dialogue de sourds se poursuit. A Gustav Däniker, colonel EMG, qui défendait alors le principe de l'arme atomique pour la Suisse, au nom de la logique de la dissuasion, Spannochi répondait en mettant l'accent sur la recherche d'autres moyens que l'armée seule pour défendre la neutralité de son pays.

En bref, le général autrichien estime en effet

que les petits pays peuvent se défendre sans le secours des plus forts et sans posséder une armée qui n'est qu'une copie en réduction des moyens et des plans des grandes puissances, y compris pour l'arme atomique. Il préconise donc un modèle original de dissuasion qui consiste en un engagement des troupes visant à remplacer la bataille par un harcèlement permanent, au moyen d'une armée équipée et entraînée pour la « petite guerre » vivant dans le territoire et la population comme un poisson dans l'eau.

Pétition et réalité

Le débat est d'importance : il ne suffit pas, au moment du vote sur les crédits militaires que cent députés signent une pétition pour « une armée forte » pour que, par la vertu de l'approbation d'un plan financier, l'armée suisse trouve la voie de son efficacité...

Les thèses du commandant en chef de l'armée autrichienne ne sont pas nouvelles. Et Spannochi n'est pas le premier officier occidental que les guerres du tiers monde ou les leçons de Mao et du Che auront empêché de dormir. En Suisse même, quelques voix s'étaient élevées en faveur de la guérilla ou de la « petite guerre » lors des controverses qui ont entouré l'affaire des Mirages, l'abandon de la stratégie de défense mobile et l'adoption de la conception 1966.

Jusqu'ici les objections à ces deux formes de combat ont emporté la conviction du plus grand nombre. La guérilla n'est-elle pas applicable avant tout à des conflits idéologiques, dans des pays pauvres, où ni l'Etat, ni la société, ni même l'armée ne possèdent le degré d'organisation et de complexité des pays industrialisés ? N'entraîne-t-elle pas des risques incalculables pour la population civile ?

Mais les temps changent. Les analyses de Spannochi, qu'il convient de ne pas assimiler purement et simplement à celles des révolutionnaires de la décolonisation, marquent de leur inspiration la réorganisation de l'armée autrichienne. Alors dira-t-on, il s'agit avant tout d'une conception imposée par la faiblesse des moyens disponibles à une armée contrainte de faire contre mauvaise fortune bon cœur. Pourtant, le plan directeur de la défense militaire pour les années 80, ultime avatar en date de notre pensée militaire, dûment approuvée par les Chambres fédérales il y a peu, prévoit lui aussi le passage à une guérilla efficace et durable, en cas d'occupation ou de rupture de la cohésion offensive, afin d'empêcher la domination complète du territoire. Mais que fait-on dans ce sens ? S'il ne s'agit que de mots opportunément concédés la chose est grave, car on ne fonde pas une doctrine militaire sur

quelques concessions passagères à ce qu'on estime être une mode sans avenir.

L'exemple autrichien ne prouve rien, dira-t-on. Certes, le statut de neutralité des deux pays n'est pas identique. Mais il leur impose des obligations analogues.

Certes, la situation géopolitique est fort différente et l'estimation de la menace, partant, diffère sensiblement. Mais il existe malgré tout assez de points communs sur ce plan aussi pour que les deux armées aient adopté une organisation des troupes et une doctrine d'engagement fort proches.

Après la Suisse, l'Autriche a élaboré une politique de sécurité qui met certes davantage l'accent que la nôtre sur la diplomatie et la prévention des conflits (l'Autriche est membre de l'ONU) pour défendre l'indépendance et la neutralité du pays.

Il est vrai enfin que les contacts techniques entre les deux pays n'ont pas toujours donné les résultats attendus.

Mais rien de fondé ne permet d'écarter aussi dédaigneusement qu'on le fait actuellement les idées du général Spannochi ou celles d'autres non-conformistes de la non-bataille comme Guy Brossolet. Car, en fin de compte, les analogies entre les situations suisse et autrichienne doivent être examinées avec autant de sérieux qu'on en met à souligner sans cesse les différences ! Et parmi ces dernières, il en existe une dont on ne parle jamais et qui pourrait bien être décisive en l'état. Quel contraste en effet entre la petite armée autrichienne, mal à l'aise socialement et moralement dans un pays dont les traditions militaires ont été fort malmenées depuis cinquante ans, et l'institution fondamentale de l'Etat et de la société helvétique que constitue notre système de milice et son important appareil bureaucratique. La conception de la défense nationale militaire de 1966, le message sur la politique de sécurité de la Suisse de 1973, le plan directeur de la défense militaire des années 80 (daté de 1975), tiennent compte pour assurer l'indépendance et faire respecter la neutralité, non seulement, du monde dans lequel nous vivons, des dangers qui nous entourent, des moyens dont nous disposons, mais aussi de l'existence de l'armée en tant qu'institution sociale. Et chacun sait, du soldat à l'officier, pour le vivre sur le terrain, que cette institution ne cesse de s'alourdir, de se bureaucratiser, de se compliquer. La liberté d'action des cadres subalternes, malgré toutes les théories, ne cesse de diminuer. Seule augmente la masse des rapports et des circulaires. Pour combien de temps encore un capitaine de milice pourra-t-il diriger sa troupe sans le concours d'un secrétariat privé ?

On ne parlait pas, il y a deux ans, de la bombe à neutron. Mais le plan directeur-armée 80, ne cachait pas que la prochaine échéance était la miniaturisation de l'arme nucléaire. Pour tenir dans un terrain nettoyé par des projectiles de

tout petit calibre, il ne suffit pas de machines à écrire. Ni de se reconforter en pensant que l'adversaire s'interdit lui aussi le passage. Car cela n'est plus vrai pour des troupes dotées d'un matériel efficace.

Les responsables militaires les plus avertis sont donc conscients depuis plusieurs années déjà que nous arrivons, vaille que vaille, à l'échéance des grandes idées qui trouvèrent leur consécration dans l'organisation des troupes de 1961 et la conception de 1966. Ils savent aussi que les moyens financiers mis à disposition de l'armée ne cessent et ne cesseront de décliner, si l'évolution sociale et politique de notre société se poursuit. En d'autres termes encore, il deviendra toujours plus difficile de vouloir copier, même en réduction, les armées étrangères. L'exemple de l'aviation constitue sur ce point un avertissement.

Entre nos moyens et ceux de l'adversaire le fossé ne cesse de se creuser, et partant la crédibilité de notre dissuasion, si nous nous entêtons à vouloir répondre sur le même plan qu'un agresseur éventuel.

Une réponse à examiner

Pour revenir au général autrichien, beaucoup pensent encore que les idées de Spannochi ne sont pas valables pour nous, car elles constituent une doctrine de pauvre, de pays désarmé, alors que nous sommes, compte tenu des rapports de forces en Europe, une puissance militairement non-négligeable au plan d'une guerre menée avec des armes conventionnelles. Mais cette vérité est fragile. Et si la non-bataille ne constitue pas la seule réponse possible aux besoins de demain, elle est déjà suffisamment crédible pour que les partis politiques en imposent l'examen, à l'armée, à l'inertie de son administration, à la routine de la milice, car il appartient au Parlement, qui a trop souvent cédé devant l'apparente technicité des questions militaires, devant le poids de l'institution militaire, de veiller à la crédibilité de notre défense nationale, même militaire.

40 heures : l'horaire des députés socialistes

« Aux fins de généraliser et de consolider l'acquis, le Conseil fédéral est invité à préparer et à introduire par étapes, en tenant compte de l'évolution des conventions collectives, une réduction de la durée du travail visant à :

» 1. réaliser la semaine de quarante heures pour les travailleurs occupés dans les entreprises industrielles, ainsi que pour le personnel de bureau, le personnel technique et les autres employés, y compris le personnel de vente des grandes entreprises du commerce de détail (...)

» 3. réaliser la semaine de quarante heures pour les travailleurs soumis à la loi sur la durée du travail ainsi qu'à la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires (...)

Le postulat présenté l'autre jour par le président de l'Union syndicale suisse Ezio Cannonica au Conseil national était le complément logique de la récolte de signatures en cours dans les milieux syndicaux pour une « initiative pour la réduction progressive de la durée du travail » (modification de l'article 34ter de la Constitution fédérale) : après avoir largement contribué à faire échouer devant le peuple l'initiative des Organisations progressistes sur le même sujet, l'USS est en effet elle-même entrée en campagne.

Une fois de plus le débat sur les quarante heures devant la Chambre du peuple allait montrer la vacuité des déclarations patronales faites lors de la campagne précédant la votation sur le texte des POCH : du côté bourgeois, plus une seule trace de ce fameux « consensus » national au sujet des quarante heures !

Plus grave encore, le postulat Cannonica était refusé par les députés (56 voix contre 42) un tiers des députés socialistes (le Parti du travail était lui-même largement sous-représenté) étant absents lors du vote. Et ce, alors qu'il était question d'une des revendications majeures de la gauche dans notre pays ! Sans commentaires.

Le ménage Bührle se complique encore

Que Bührle ait mis la main sur Bally, via Werner K. Rey, aura au moins un avantage... pour le marchand de canons helvétique : la vente d'armes pèsera moins lourd au décompte final annuel de ses activités commerciales.

Des esprits chagrins se demanderont peut-être si les 310 millions de commandes passées par la Confédération à Bührle à la fin de l'année passée, et justifiées au titre de la défense de l'emploi, ne se trouvent pas quelque peu dévalorisées aujourd'hui au vu des grandes manœuvres financières dans lesquelles se lance le fabricant d'armes. Qu'importe ! On rétorquera que l'essentiel est que les autorités aient manifesté, à l'époque, un souci de garantir à tout prix des postes de travail, fut-ce sans trop de scrupules quant à la « qualité » de ce travail.

Fixons quelques points de repère avant de ne plus pouvoir voir suffisamment clair dans les affaires du « Konzern » en cause. On sait que ces deux dernières années, la part des « productions militaires » avait passé de 42,8 à 56% dans le ménage Bührle, cité partout comme exemple de gestion habile et saine, de dynamisme en ces temps de récession. C'est dans le secteur militaire, en tout cas là où il est le plus développé, que le chiffre d'affaires de Bührle se développe le plus rapidement, avec des répercussions importantes sur le nombre des places de travail disponibles : on estime que, pendant les quatre dernières années, ce sont plus de 5000 personnes supplémentaires qui ont trouvé à travailler pour ce type de production. Nul doute que la progression spectaculaire du secteur « machines » (part de la production militaire : 72%) de près de 70% depuis 1974, ou celle non moins importante de « Contraves » (production militaire : 86%) que l'on estime aux alentours de 89% ait donc eu des incidences « heureuses » sur le marché de l'emploi. Mais cela durera-t-il ?

Malgré la bonne volonté affichée de la Confédé-

ration dont les « subventions » prennent l'allure d'un dédommagement pour l'application (pourtant très lâche !) de la loi sur l'exportation d'armes, Bührle exporte sa production à l'étranger pour capter des marchés sur lesquels la législation helvétique lui interdit de prendre pied.

Rappel. Selon la Communauté de travail pour le contrôle de l'armement et l'interdiction d'exportation d'armes, les exportations de matériel de guerre continuaient d'augmenter (21 millions de plus que pour la période correspondante de l'année dernière) cete année, au moins pour les six premiers mois. Le plus préoccupant, souligne la Communauté, est que plus d'un cinquième du matériel exporté l'a été dans des pays en voie de développement dont, par exemple, le Ghana ou l'Equateur. Le Département militaire a confirmé le total de 241 millions d'exportations pour les mois de janvier à juin, mettant en doute que l'augmentation soulignée puisse valablement être prise en considération avant que ne soient connus les chiffres de la fin 1977...

Quel contrôle la Suisse peut-elle espérer exercer sur Contraves Italiana, sur les activités, en fait de fabrication de munitions, de la British Manufacture and Research Company Ltd. ? La Suisse sera-t-elle à même de surveiller les incidences de l'accord de coopération passé en 1976 par Bührle en France avec le Groupement Industriel des Armements Terrestres (secteur public) et Creusot-Loire (secteur privé) ? La Suisse pourra-t-elle conserver un droit de regard sur l'exploitation de la licence de construction de canons anti-chars vendue il y a peu aux Etats-Unis ?

A plus ou moins long terme, ces manœuvres de contournement de la loi suisse auront des répercussions sur l'emploi dans notre pays. Déjà la commande « Skyguard » est-elle présentée par les spécialistes de Bührle eux-mêmes à la fois comme la promesse de nouvelles places de travail dans la région zurichoise, mais aussi comme un facteur de développement de Contraves Italiana...

De là à penser que les 300 millions versés par la Confédération permettront surtout à Bührle d'honorer des contrats passés depuis l'Italie avec des clients comme l'Afrique du Sud (qui a passé commande en mai) ou l'Arabie séoudite (l'existence d'un accord portant sur 500 millions de francs d'armes, soit un montant qui est celui du total des exportations de matériel de guerre depuis la Suisse en 1976, n'a pas été démenti jusqu'ici), il n'y a qu'un pas. Dès lors que les millions de commandes attribués à Bührle en hommage au label suisse sont eux-mêmes exportés en partie, qu'attend-on pour interdire totalement les exportations d'armes ?

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Luxes

Célébration de l'art pédagogique. Voici quelques mois, j'ai reçu une brochure contenant toutes sortes d'informations alléchantes, concernant des « cours de formation continue » à l'usage des maîtres secondaires en général et des maîtres de gymnase en particulier.

Moi perplexe tout de même :

— me demandant, étant donné le fait que je n'ai hélas pas autant profité de mes cours de *formation* que des guides bienveillants étaient en droit de l'espérer

— me demandant, dis-je, si des cours de *formation continue* sont susceptibles d'obtenir un meilleur succès

— maintenant que l'artériosclérose d'un côté, et le ramollissement cérébral de l'autre côté (curieux que l'âge durcisse les artères et ramollisse le cerveau... voilà une remarque qui mériterait de plus amples développements)

rendent aléatoire tout effort dans le sens d'une mobilisation tant des muscles que des cellules grises...

— me disant qu'après tout, je verrai bien...

Or, voici qu'une nouvelle circulaire m'avertit que vu les « contraintes budgétaires », aucun cours de formation continue ne pourra être rétribué.

Moi me félicitant de l'esprit d'économie de « ces princes qui nous gouvernent », car enfin il est bien vrai que nous avons sans doute vécu ces dernières années un peu en-dessus de nos moyens et que les contraintes sus-nommées se font sentir aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Etonné cependant de recevoir à peu près en même temps que la circulaire un splendide dossier consacré à la *Radio Télévision éducative romande* d'une centaine de pages sur papier cartonné, enfermées dans un classeur à anneaux recouvert de toile bleue.

— Me rappelant que pour l'impression d'un simple cahier d'une quarantaine de pages, j'avais dû payer plusieurs milliers de francs.

— Feuilletant le dossier; admirant le deuxième feuillet, à onglet, de couleur orange, portant ces mots : « Radio Télévision éducative romande Généralités ».

— Admirant la photo (très belle) reproduite sur le feuillet suivant, représentant un enfant dans les bras de sa mère.

— Lisant la page numérotée A4, portant le nom de trois responsables, avec leur adresse et leur numéro de téléphone; lisant aussi la page B5 : « Emissions du mercredi. Heure de diffusion : 10 h. 30. Age : 6—10 ans a) 6—8 b) 8—10 ». Tournant la page pour constater que le dos est d'un beau blanc immaculé.

— Parvenant à la page B13 : Emission du vendredi. Heure de diffusion : 10 h. 30. Age de 10—16 ans a) 10—12 b) 13—16 (rien apparemment, pour les élèves de 12 à 13 ans); tournant la page pour admirer le même blanc immaculé.

Me réjouissant de penser que les « contraintes budgétaires » ne pèsent que très inégalement sur les différents secteurs d'un même département, et qu'ainsi, il y a tout lieu de penser que mon argent de contribuable est judicieusement employé...

J.C.

DANS LES KIOSQUES

Règlement de comptes

L'avenir de « Tat » divise les esprits de Migros et certains semblent regretter le brave quotidien dont la partie littéraire intéressait quelques centaines de connaisseurs et dont le tirage ne menaçait aucun concurrent ! L'assemblée des délégués du 30 septembre n'a pas pris de décision. Mais l'avant-veille, l'hebdomadaire « Weltwoche » (39) avait consacré trois pages au vitriol à la formule actuelle de « Tat »...

Explication possible : un succès de « Tat » ruinerait définitivement l'espoir de l'éditeur Jean Frey, propriétaire de « Weltwoche » de lancer cet « Express » dont on parle depuis longtemps (et dans sa rage de remettre l'église au milieu du village « Weltwoche » comblait naturellement les amateurs d'informations inédites sur la presse).

— *La même « Weltwoche » consacrait dans le même numéro 39 quelques articles aux scandales genevois récents. Tout d'abord une analyse des prochaines élections « Elections en période de scandales : une « Genève rouge » grâce « aux défaillances bourgeoises ». Autre titre qu'il est inutile de traduire : « Plan-les-Watergate ». Et encore : « Le Chiasso des Genevois : Leclerc — « pire que Jean Ziegler ».*

— *Pour changer d'horizon signalons une émission de la télévision alémanique sur la vie et le travail de Robert Meier, correspondant de la « NZZ » à Moscou. Nous l'avons suivi dans son travail, dans ses loisirs et nous avons suivi sa femme dans ses achats au magasin réservé dont les stores restent fermés pour ne pas susciter l'envie des passants. Si l'« esprit d'Helsinki » permet de tels reportages, il faut s'en réjouir même si beaucoup de questions restent sans réponse.*

— *Quelques informations sur une presse marginale qui s'obstine à vivre. Les feuilles libertaires (Libertäre Blätter), éditées à Zurich par le groupe James Guillaume, ont publié leur numéro 10 et « Volk + Recht » (Le peuple et le droit), organe*

trimestriel des juristes démocratiques suisses a entamé en septembre sa deuxième année de parution. Le numéro d'octobre de « Focus » (89), magazine politique de gauche, est encore plus attrayant dans sa présentation et la matière n'en souffre pas. Voilà du bon travail !

Un autre exemple de cette presse qui s'efforce de vivre hors des circuits traditionnels, de ce côté-ci de la Sarine, cette fois, « Le Passe-Muraille — Journal des Prisonniers » que nous citons dernièrement (DP 421) à propos de la détention préventive (case postale 99, 1211 Genève 8) : cette publication, outre les liens qu'elle s'efforce de tisser entre les détenus de Suisse romande, a l'immense mérite de rendre accessible au public le plus large l'« ordinaire » des prisonniers, contribuant ainsi efficacement à rompre l'isolement commode dans lequel il est bon ton de tenir le monde carcéral.

Ainsi, dans sa dernière livraison (No 8, septembre 1977), « Le Passe-Muraille » publie-t-il non seulement un dossier pratique sur le « droit de plainte » à l'usage des détenus (« Tu peux contester par un recours toute décision prise par un gardien, un assistant social, le directeur ou le département; par exemple : une sanction disciplinaire, le refus de transmettre une lettre, d'autoriser une visite, le refus d'un congé, la décision de te mettre au cachot, le refus d'un médecin de confiance, un abaissement de ton pécule, le transfert dans une autre prison, etc. »), mais aussi, entre autres, des notes sur « la misère des prisons valaisannes » et sur les visites aux prisonniers à travers les prisons de Suisse romande (Vaud, Genève, Fribourg) ainsi qu'un texte intitulé : « Bois-Mermet : le malaise tourne au drame ».

— *Dans le magazine hebdomadaire de la « Basler Zeitung », un dossier complet (cinq pages complètes) sur le cinéaste genevois Michel Soutter, avec notamment une longue interview de l'auteur de « L'Escapade », de « James ou pas », des « Arpenteurs », pour ne citer que ces titres, des photos de son dernier film « Repérages », un aperçu de son œuvre et un reportage sur sa manière de tourner.*

Irritation, malentendus et indulgence

L'accueil que le groupe socialiste des Chambres fédérales a réservé au nouveau, et transitoire, programme financier est mal compris des partis bourgeois. C'est le moins que l'on puisse dire. Le refus d'entrer en matière n'est pas, comme ils le croient, un geste de mauvaise humeur; ce n'est pas une attitude purement tactique, avant que le peuple ne se prononce, en décembre, sur l'initiative fiscale socialiste. Il s'agit de quelque-chose de plus profond.

Comment, s'est exclamé M. Chevallaz, ces lamentations pour quelques centièmes sur le pain et sur le beurre ! Indécent ! D'ailleurs, les socialistes, en acceptant la TVA avaient accepté que soit chargé bien plus lourdement le consommateur...

Mauvais procès d'intention, mauvaise interprétation ! Le premier paquet financier offrait des éléments de compromis. Nous les avons soulignés en son temps : une politique budgétaire non déflationniste, un allègement de l'impôt direct.

Aujourd'hui, plus rien ! On offre à la fois l'augmentation des impôts indirects et des « écono-

mies » supplémentaires. Aucun effort n'est exigé des contribuables aisés, ni des sociétés.

Les socialistes, avant le 12 juin, ont joué un jeu loyal en portant devant un congrès extraordinaire le problème financier. Les sections cantonales radicales ont joué, elles, un jeu moins clair. Mais il est évident que pour les socialistes, le « oui » du 12 juin était une critique implicite d'une autre solution, celle de la droite; leur « oui » était justifié par le désir d'éviter ce qui aujourd'hui précisément nous est servi.

Le compromis possible aurait été de retenir certains éléments de l'initiative socialiste, non pas pour mieux redistribuer les revenus par l'impôt, ce qu'elle propose, mais pour améliorer les recettes fédérales. On a préféré l'épreuve devant le peuple et les Cantons.

Il est probable que les partis bourgeois seront assez forts pour provoquer l'échec de l'initiative. Mais en juin 1979, les socialistes à leur tour ne pourront accepter l'augmentation de l'ICHA.

C'est l'impasse, plus grave qu'il n'y paraît.

Et le peuple ne sera guère en mesure d'arbitrer le différend. Il dira vraisemblablement deux fois « non » : à l'impôt sur la richesse et à l'ICHA augmenté.

Faut-il attendre ce cul-de-sac ? La classe politique suisse perd décidément de son doigté.

Le coup de la ceinture de sécurité

Il a suffi que le Tribunal fédéral donne raison à un personnage qui confondait la lutte pour les libertés individuelles avec un combat déraisonnable contre la ceinture de sécurité pour que le moulin législatif bernois se mette à tourner à un prudent ralenti. Saisis d'un zèle inimitable, les juristes de la Couronne prennent plus au sérieux que jamais leur devoir d'examiner la conformité de tous les projets avec la Constitution et les lois en vigueur. Honorable ! direz-vous; oui, mais cet examen mi-

nutieux a parfois des conséquences (in)attendues... Voilà bientôt dix ans qu'il est sérieusement question d'introduire en Suisse une obligation déjà générale dans les pays qui nous entourent : celle faite aux fabricants de produits alimentaires d'indiquer sur chaque emballage la composition exacte du contenu, colorants et autres additifs compris. Histoire de permettre à ceux qui s'en préoccupent de savoir un peu ce qu'ils mangent ! Après moult séances et consultations, un projet était remis au Conseil fédéral pour signature dans le courant de juin dernier. La très importante Ordonnance sur les denrées alimentaires, en continue révision depuis son entrée en vigueur en

1936, devait en quelque sorte abriter la nouvelle obligation. Or il n'en sera rien, car on vient de s'aviser — après dix ans et surtout après la ceinture — que la base légale faisait défaut. Et comme ladite base, en l'occurrence une loi datant de 1905, vient d'entrer dans une procédure de révision totale, on attendra la fin de cette révision pour revenir sur la question.

Un grand merci à M. Favre de la part des consommateurs, et aussi des fabricants qui s'étaient conformés d'avance à une obligation attendue pour cet automne.

Le pour et le contre

« Mais alors une autre espèce d'opposition — à considérer les chiffres d'hier — est apparue. Une opposition dont les Genevois et les Vaudois semblent avoir pris la tête. Comment la qualifier ? Elle est libérale quand elle veut décriminaliser l'interruption de grossesse. Elle est à la fois libérale et conservatrice quand elle demande que les électeurs puissent, même à l'appel d'une très petite organisation, casser une loi, modifier la Constitution, surveiller de près les élus. Elle est en tout cas, cette opposition-là, décidée, mais battue... S'imposera-t-elle un jour ? »

Relisez ces lignes : l'éditorialiste de « 24 Heures » a bel et bien « oublié » de mentionner dans sa récapitulation l'initiative pour une protection efficace des locataires... Faute de place ? Ou bien serait-ce parce qu'elle l'aurait obligé à compléter son analyse par la mention d'une opposition socialiste (l'initiative, soutenue par 58 et 57% des votants dans le canton de Vaud et de Genève, était combattue par les partis libéral, radical et PDC, ainsi que par « 24 Heures ») ?

Un tel article ne nous aurait guère étonné dans les pages vaudoises dont les rédacteurs sont passés maîtres dans la promotion du radicalisme vaudois. La perspective d'une majorité de gauche à Lausanne oblige-t-elle l'ensemble de la rédaction à se ranger derrière la bannière verte et à rayer de leur vocabulaire jusqu'au mot « socialiste » ?